



## Aujourd'hui en vigueur le Traité ONU qui interdit les armes atomiques

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 22 janvier 2021

[ilmanifesto.it](http://ilmanifesto.it)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Militarisation](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Aujourd'hui, 22 janvier 2021, est le jour qui peut passer à l'histoire comme le tournant pour libérer l'humanité des armes qui, pour la première fois, ont la capacité d'effacer de la surface de la Terre l'espèce humaine et quasiment toute autre forme de vie. En effet entre aujourd'hui en vigueur le Traité ONU sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Mais ce peut être aussi le jour où entre en vigueur un traité destiné, comme les nombreux précédents, à rester lettre morte. La possibilité d'éliminer les armes nucléaires dépend de nous tous.

Quelle est la situation de l'Italie et que devrions-nous faire pour contribuer à l'objectif d'un monde libre d'armes nucléaires ? L'Italie, pays formellement non-nucléaire, a concédé depuis des décennies son propre territoire pour le déploiement d'armes nucléaires USA : actuellement des bombes B61, qui sous peu seront remplacées par les plus mortelles B61-12. Elle fait en outre partie des pays qui -documente l'OTAN- "fournissent à l'Alliance des avions équipés pour transporter des bombes nucléaires, sur lesquelles les États-Unis gardent l'absolu contrôle, et du personnel entraîné dans cet objectif". De plus, il est tout à fait possible que soient installés sur notre territoire les missiles nucléaires à portée intermédiaire (analogues aux euromissiles des années Quatre-Vingt) que les USA sont en train de construire après être sortis du Traité FNI qui les interdisait.



*Chargement de missiles sur un avion F-16 à la base aérienne américaine d'Aviano, Pordenone, Italie.*

L'Italie viole ainsi le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ratifié en 1975, qui stipule : "Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs". En même temps l'Italie a refusé en 2017 le Traité ONU sur l'interdiction des armes nucléaires -boycotté par les trente pays de l'OTAN et par les 27 pays de l'Union européenne- qui stipule : "Chaque État partie qui aie sur son territoire des armes nucléaires, dont un autre État est propriétaire ou détenteur ou qu'il contrôle veille au retrait rapide de ces armes dans les meilleurs délais".

L'Italie, dans le sillage des USA et de l'OTAN, s'est opposée au Traité dès l'ouverture des négociations, décidée par l'Assemblée générale en 2016. Les États-Unis et les deux autres puissances nucléaires de l'OTAN (France et Grande-Bretagne), les autres pays de l'Alliance et ses principaux partenaires -Israël (unique puissance nucléaire au Moyen-Orient), Japon, Australie et Ukraine- votèrent contre. Exprimèrent ainsi un avis contraire les autres puissances nucléaires aussi : Russie et Chine (qui s'est abstenue), Inde, Pakistan et Corée du Nord. En écho à Washington, le gouvernement Gentiloni avait défini le futur Traité comme "un élément fortement diviseur qui risque de compromettre nos efforts en faveur du désarmement nucléaire".

Le gouvernement et le Parlement italiens sont donc co-responsables du fait que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires -approuvé à une grande majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017 et entré en vigueur en ayant atteint les 50 ratifications- a été ratifié en Europe jusqu'ici seulement par l'Autriche, l'Irlande, le Saint Siègre, Malte et Saint Marin : acte méritoire mais non suffisant pour donner force au Traité.

En 2017, tandis que l'Italie refusait le Traité ONU sur l'interdiction des armes nucléaires,

plus de 240 parlementaires italiens -en majorité du Pd et M5S, au premier rang desquels l'actuel ministre des Affaires Étrangères Luigi Di Maio- s'engageaient solennellement, en signant l'Appel Ican, à promouvoir l'adhésion de l'Italie au Traité ONU. En trois années ils n'ont pas bougé un doigt dans cette direction. Derrière des postures démagogiques ou bien ouvertement, le Traité ONU sur l'interdiction des armes nucléaires se trouve boycotté au parlement, avec quelque rare exception, par tout l'arc politique, d'accord pour aliéner l'Italie à la politique de plus en plus dangereuse de l'OTAN, officiellement "Alliance nucléaire".

Tout cela doit être rappelé aujourd'hui, dans la Journée d'action mondiale organisée pour l'entrée en vigueur du Traité ONU sur l'interdiction des armes nucléaires, célébrée par des militants de l'Ican et autres mouvement anti-nucléaires avec 160 événements en majorité en Europe et Amérique du Nord. Il faut transformer la Journée en mobilisation permanente et croissante d'un ample front capable, dans chaque pays et au niveau international, d'imposer les choix politiques nécessaires pour réaliser l'objectif vital du Traité.

Manlio Dinucci

Article original en italien :



[L'Onu proibisce le armi nucleari e l'Italia che fa?](#)

Édition de vendredi 22 janvier 2021 d'*il manifesto*

<https://ilmanifesto.it/oggi-in-vigore-il-trattato-onu-che-proibisce-le-atomiche/>

*Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio*

La source originale de cet article est [ilmanifesto.it](https://ilmanifesto.it)

Copyright © [Manlio Dinucci](#), [ilmanifesto.it](https://ilmanifesto.it), 2021

Articles Par : [Manlio Dinucci](#)

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste. Il a une chronique hebdomadaire "L'art de la guerre" au quotidien italien il manifesto. Parmi ses derniers livres: Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013; Geolaboratorio, Ed. Zanichelli 2014; Se dici guerra..., Ed. Kappa Vu 2014.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)